

MONSIEUR LE MINISTRE DE L'ECONOMIE  
DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE

Paris, le 20 Avril 2002

Monsieur le ministre,

Vous avez certainement été informé des péripéties de l'affaire Voxan .

Cette entreprise est depuis le 5 Avril en liquidation judiciaire .

Bien que la meilleure solution nous semble être la reprise par un grand groupe automobile français (Peugeot pour le nommer), capable de finaliser l'industrialisation de la production, une reprise par des investisseurs particuliers beaucoup plus modestes ne peut être écartée .

Vous savez que la sous-capitalisation des PME françaises est une cause récurrente de leur fragilité .

Nous vous suggérons à cette occasion la mise en place (dans les délais les plus courts possibles, d'un dispositif fiscal simple et non restrictif qui serait le suivant :

" Tout contribuable peut déduire à concurrence de son impôt les sommes déposées dans le capital (création ou augmentation) de sociétés françaises (PME) non-cotées, directement ou par le biais de sociétés civiles d'investissement à capital variable " .

Ce dispositif permettrait à cette mobilisation pour un produit industriel magnifique (auquel vous n'êtes certainement pas resté insensible) de se prolonger dans un soutien financier actif, de permettre la pérennité de cette entreprise, de sa technologie et de ses emplois .

Sans doute, d'autres cas, favorisés par votre dispositif pourront également se faire jour, au bénéfice du maintien du tissu industriel français et des emplois qui y sont liés .

Avec l'immense espoir de voir possible la sauvegarde de cette superbe aventure, nous vous assurons, Monsieur le Ministre, de notre parfaite considération.